



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E89962

VALABLE JUSQU'AU 22/09/2023

ÉDITÉ LE 19/12/2022

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 12/11/2010

Forme juridique : SAS

Capital : 30 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC MELUN

Siret : 528 068 430 00024

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 2120211

Assurance Responsabilité Travaux :  
MMA IARD 141749982

Assurance Responsabilité Civile :  
MMA IARD 141749982

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2021

Raison sociale : LBS

Sigle : LBS

4, RUE AMBROISE CROIZAT  
77370 NANGIS

Téléphone : 01 64 08 70 92

Fax : 01 64 01 55 46

Portable :

Site Internet : lbs-nangis.fr

E-mail : lbs77370@gmail.com

Responsabilité légale :  
LOPES ANTONIO DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante) Mention RGE	15/10/2019
7122 PROB	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	15/11/2022
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	14/09/2021

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	15/11/2022
<input type="checkbox"/> Isolation des planchers bas	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN  
CARRE HAUSSMANN II  
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE  
77127 LIEUSAIN

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.